

LES CYCLES DE MÉDIATION

À destination des Avocats et Juristes

Découverte. *Initiation. Sensibilisation. Base*

FORMATIONS À LA CARTE AVEC ÉQUIVALENCE HORAIRE

Parcourez le monde de la médiation avec la SCIC AMORIFE International



FORMATION DÉCOUVERTE – CONTENU

Spécificité de la médiation dans les PRD (Prévention et Règlement des Différends). Intérêts et enjeux professionnels de la médiation pour un cabinet d'avocat et pour les professionnels du droit. Du bon usage des MARD, Modes Alternatifs de Règlements des Différends. Importance des clauses contractuelles. Avocat-prescripteur & Avocat-médiateur.

DATES 2016 : VENDREDI 10 JUIN – 04 au 08 JUILLET - 10h00-18h00

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS

formations@amorifeinternational.com

+33 683 831 476

Formation Découverte	: Une journée de découverte	= 7 heures
<i>Formation Initiation</i>	<i>: Formation Découverte + 7 heures</i>	<i>= 14 heures</i>
<i>Formation Sensibilisation</i>	<i>: Formation Initiation + 7 heures</i>	<i>= 21 heures</i>
<i>Formation de Base</i>	<i>: Formation Sensibilisation + 35 heures</i>	<i>= 56 heures</i>

Veillez remplir le bulletin d'inscription ci-dessous :



INSCRIPTION Formation Découverte

Avocats et Médiation : enjeux et intérêts

***La Médiation dans les PRD. Du bon usage des MARD :
Comment et pourquoi choisir la médiation ?***

SESSION N° 11/2016

NOM :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Cellulaire :

Tarif individuel (Exonération de la TVA - Article 261-4 4^{ème} du CGI) : 150,00 €

Prise en charge FIF-PL : oui non

(voir modalités ci-dessous)

Paiements acceptés : espèce, chèque bancaire, CB au Siège Social, en ligne (Paypal ou CB)

La totalité du paiement reste dû, y compris en cas d'absence de la personne inscrite, indépendamment du motif d'absence.

Si la formation n'avait pas lieu, les paiements éventuels seront remboursés dans leur intégralité.

Signature et cachet du Cabinet :

MODALITÉS PRISES en CHARGE FIF/PL

Afin de vous permettre de demander une prise en charge financière par le FIF/PL, nous vous conseillons :

- ◆ de formuler une demande préalable de prise en charge d'une action de formation le plus rapidement possible sur le site www.fifpl.fr

PROCÉDURE de PRISE en CHARGE

Avant le dernier jour de la première session de formation

Il est impératif de nous adresser un Formulaire de Demande de Prise en Charge dûment complété avant le dernier jour de formation. Toute demande reçue après la date du dernier jour de formation (cachet de réception faisant foi) sera systématiquement refusée.

Demandez votre Formulaire

- Par internet : rendez-vous sur le site www.fifpl.fr
- Par courrier : 104, rue de Miromesnil – 75384 PARIS Cedex 08.
- Par téléphone au +33 155 805 000

Pièces à joindre au Formulaire de Demande de Prise en Charge

- Devis de l'Organisme de Formation ou Convention de Stage
- Programme détaillé par jour de formation
- Photocopie de l'Attestation de Versement de la Contribution à la Formation Professionnelle (URSSAF) ou Attestation d'Exonération de cette Contribution
- Relevé d'Identité Bancaire

A réception de votre demande

Elle est soumise à une Commission Professionnelle constituée de vos Représentants Syndicaux qui sont seuls habilités à se prononcer sur un accord (ou refus) de prise en charge selon les critères établis.

Après décision

Dans le cas d'un accord de prise en charge, les services vous adresseront un courrier d'accord de prise en charge en vous indiquant un numéro de dossier.

Dans le cas d'un refus de prise en charge par la Commission Professionnelle, un courrier vous est, bien entendu, également adressé.

Attestation de Présence et de Règlement

Dès réception de l'accord de prise en charge, vous indiquant un numéro de dossier, vous devrez joindre l'attestation de présence et de règlement impérativement complétée par la SCIC AMORIFE International.